

Charte des collections

Objet de la charte

La présente charte présente les grands principes et orientations de constitution, développement et organisation des collections de la Médiathèque de la Fondation de la Mosquée Hassan II.

La Médiathèque : Missions et Services

1- Missions

La Médiathèque de la Fondation de la Mosquée Hassan II s'est assignée comme missions principales de :

- Rendre la lecture accessible et ludique pour tous, sans aucune distinction catégorielle ;
- Favoriser l'accès à l'information et au savoir ;
- Être un centre de ressources et d'appui pour les acteurs associatifs et socioculturels ;
- Participer à l'animation culturelle de la ville de Casablanca ;
- Favoriser le croisement des publics en offrant des lieux de détente, de débat et d'échange.

2- Services

A l'instar des autres bibliothèques, la Médiathèque offre une large palette de services allant du libre accès à toutes les ressources documentaires, aux espaces propices à la lecture-loisir en passant par les possibilités de prêt pour les individus et les groupes.

Présentation des collections

La Médiathèque de la Fondation de la Mosquée Hassan II met à la disposition de ses publics des collections constituées selon une articulation axée en premier sur le type de public desservi (enfance, jeunesse et adulte) et sur la diversité des supports (papier, CD, DVD).

A l'instar des bibliothèques publiques, les collections sont proposées en libre accès dans des espaces décloisonnés permettant une plus grande autonomie d'usage.

La majeure partie des documents peut être prêtée à domicile à l'exception des supports multimédias, les ouvrages de référence et les périodiques.

Principes généraux de développement des collections

- ▶ Encyclopédisme, couverture de l'ensemble des domaines de la connaissance, toutes les formes d'expression littéraire et artistique sans aucune prétention d'exhaustivité.
- ▶ Pluralisme, diversité des opinions et courants d'idées dans le respect des valeurs morales et institutionnelles du pays.
- ▶ Représentativité des différents types de lecture, facile, moyenne et difficile en fonction des usages et des publics.
- ▶ Multilinguisme, représentativité à différentes proportions de langues utilisées dans le pays.

Principes d'acquisition et de sélection

Outils de sélection

La sélection des acquisitions se fait selon un processus collégial et collectif de concertation et d'échange entre les acquéreurs qui ont recours à diverses sources d'information : catalogues d'éditeurs, bases de données, portails thématiques, presse nationale et internationale. Les acquisitions sont courantes et peuvent être rétrospectives pour certains domaines ou genres particuliers.

Critères de qualité

La Médiathèque est particulièrement attentive à la cohérence et à la qualité de ses collections définies par l'intérêt et l'exactitude documentaire, la qualité éditoriale et d'écriture (images, mise en page).

Nombre d'exemplaire

Le principe retenu est d'acquérir plus d'un exemplaire d'un même titre afin de répondre à une forte demande notamment dans le cadre de la politique de prêt ou d'animation.

Critères d'exclusion

En cohérence avec les principes évoqués ci-dessus, la Médiathèque s'interdit l'acquisition des documents qui font l'apologie de la discrimination ethnique, raciste ou religieuse, de même que les ouvrages interdits par la loi. Les manuels scolaires ou universitaires ne sont pas également acquis.

Critères de renouvellement et d'élimination

Dans la mesure du possible, la Médiathèque assure régulièrement le renouvellement de ses collections courantes. Afin de maintenir un fonds vivant et attractif, des documents peuvent être retirés des collections, pour être soit remplacés, soit éliminés.

Les suggestions des usagers

Les usagers peuvent émettre des propositions d'achat qui sont étudiées par les acquéreurs de la médiathèque. Les demandes sont satisfaites, si elles entrent dans les critères d'acquisition de l'établissement.